



? Pourquoi cette vérification?

Le 24 avril 2019, le Conseil municipal a déclaré l'« urgence climatique » pour conforter la volonté de la Ville d'Ottawa (la « Ville ») de protéger l'économie, les écosystèmes et la collectivité contre les changements climatiques, ce qui a donné lieu à l'élaboration du Plan directeur sur les changements climatiques, qui décrit dans leurs grandes lignes les moyens grâce auxquels la Ville pourra atteindre ses objectifs à long terme de carboneutralité d'ici 2050.

Puisqu'il s'est écoulé cinq ans depuis la déclaration de l'urgence climatique, il est impératif que la Ville puisse démontrer que ses efforts et ses investissements respectent son engagement à long terme.

Q Ce que nous avons constaté

Il est bien connu que la Ville accuse du retard dans la réalisation de ses priorités et cibles dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Les vérificateurs ont constaté que la Ville se situe à un « croisement » puisqu'il faut prendre des décisions qui se répercuteront sur l'orientation, les priorités et les ressources se rapportant à ce portefeuille. Plus précisément, les vérificateurs ont noté qu'il faut recadrer, avec l'orientation stratégique actuelle, les priorités du Plan directeur sur les changements climatiques afin de maximiser les ressources limitées dont dispose la Ville.

En outre, puisqu'on est sur le point de publier une stratégie de climatorésilience, il faut établir des priorités réalistes pour les efforts de maîtrise et de résilience afin d'aider la Ville à atteindre ses objectifs dans la lutte contre les changements climatiques, en assurant l'équilibre avec ses autres priorités. Il faut entre autres définir les moyens à prendre pour consacrer à chaque activité les ressources et les fonds voulus.

Notre mission nous a aussi permis de cerner les occasions de renforcer et d'officialiser les obligations de compte rendu dans l'ensemble de l'administration municipale pour les résultats que la Ville s'est engagée à produire dans la lutte contre les changements climatiques et d'établir des indicateurs et des baromètres de rendement qui permettront de mesurer significativement les progrès accomplis.



Nous avons déposé sept recommandations pour veiller à :

- préciser le rôle de la Ville dans la catalyse de l'intervention de la collectivité pour veiller à faire cadrer l'orientation stratégique du Conseil municipal et les priorités de la Ville;
- prioriser globalement les projets de maîtrise et d'adaptation afin d'atteindre les objectifs de la Ville dans la lutte contre les changements climatiques;
- mettre au point une structure-cadre de responsabilisation pour le portefeuille de la lutte contre les changements climatiques en officialisant les fonctions et les attributions;
- revoir le rôle de l'Équipe-choc d'intervention afin de donner des conseils stratégiques et de prendre des décisions en temps utile;
- se pencher sur une stratégie permanente d'affectation des ressources et de financement, qui cadre avec le rôle et la structure de l'Équipe de la lutte contre les changements climatiques et de la climatorésilience;
- définir des baromètres quantitatifs spécifiques, qui seront évalués, distinctement des cibles établies pour la réduction des gaz à effet de serre, afin de démontrer les progrès accomplis dans l'ensemble du portefeuille.

Pour en savoir plus sur ce rapport, veuillez consulter notre [site Web](#).

613-580-9602 | BVG@ottawa.ca